

Communiqué de presse essenscia

6 mai 2014



essenscia plaide pour une implémentation pragmatique du registre des nanomatériaux grâce à un outil en ligne simple à utiliser

L'industrie chimique respecte avec soin la législation REACH sur les substances dangereuses

Bruxelles, 6 mai 2014 – essenscia, la fédération des industries chimiques, des matières plastiques et des sciences de la vie, demande aux autorités fédérales que le nouveau registre des nanomatériaux soit implémenté de manière pragmatique, en développant par exemple un outil d'enregistrement en ligne simple à utiliser. Une enquête réalisée auprès des membres d'essenscia a indiqué que beaucoup de questions relatives aux nanomatériaux restaient sans réponse. L'enquête a en outre démontré que les entreprises membres respectent avec attention la réglementation REACH relative à l'enregistrement des substances dangereuses.

En février dernier, le Conseil des ministres fédéral a approuvé le « registre nano », c'est-à-dire le registre pour les matériaux contenant des substances produites à l'état nanoparticulaire. Les nanomatériaux sont des substances dont au moins une des dimensions de la forme physique est inférieure à 100 nanomètres, soit 1 milliardième de mètre. Grâce à leurs propriétés spécifiques, ils rendent les matériaux plus résistants, plus légers ou purifient l'eau et l'air.

Dans l'enquête annuelle « Produits » réalisée par essenscia et présentée aujourd'hui dans le cadre d'une journée d'étude, les membres ont indiqué qu'ils avaient encore de nombreuses questions sur le registre des nanomatériaux et les obligations d'information complémentaires pour leur entreprise. Il demeure en particulier des incertitudes quant à la méthode de mesure à utiliser. essenscia demande donc aux décideurs politiques belges d'exploiter en priorité les processus existants au sein de REACH pour demander des informations complémentaires et évaluer les risques. De plus, la procédure d'enregistrement doit demeurer simple afin d'éviter des coûts supplémentaires aux entreprises.

« En Belgique, la production de nouveaux nanomatériaux est limitée. A peine 5 pourcents de nos entreprises produisent ces substances. Cependant, le registre belge des nanomatériaux entend réaliser un inventaire de tous les produits existants contenant des nanomatériaux. Les obligations d'information et de mesure complémentaires ont donc un impact important sur l'industrie. essenscia demande aux autorités fédérales une implémentation pragmatique du registre des nanomatériaux afin que les entreprises puissent réaliser l'enregistrement grâce par exemple à un outil en ligne convivial sans frais supplémentaires », déclare Yves Verschueren, administrateur délégué d'essenscia.

L'enquête d'essenscia a également indiqué que 42% des membres sont producteurs et/ou importateurs de substances tombant sous la législation REACH. REACH contraint les entreprises à fournir des informations à l'Europe sur l'utilisation et les risques des substances.

Plus d'info :

Corine Petry, Head of Communication essenscia, tel. 02 238 99 12, GSM 0474 499 306, cpetry@essenscia.be

Anke Fransen, Communication advisor essenscia, tel. 02.238.97.86, GSM 0479 614 178, afransen@essenscia.be

Tous nos communiqués de presse sont disponibles sur www.essenscia.be. Pour recevoir automatiquement nos communiqués de presse, vous pouvez vous inscrire sur notre site (sous « presse »).

essenscia représente 800 entreprises dans l'industrie chimique, des plastiques et des sciences de la vie (pharmacie et biotechnologie) en Belgique.

Les entreprises membres d'essenscia respectent correctement les obligations REACH. 37% des membres interrogés ont déjà été inspectés. Parmi les répondants, aucune infraction grave n'a été constatée. Les entreprises membres ont cependant souligné que l'implémentation de REACH requiert beaucoup de temps et de travail supplémentaire car il faut échanger plus d'informations. La communication et les obligations à travers toute la chaîne de production demeurent par ailleurs complexes.

La réglementation a également pour effet que beaucoup d'entreprises ont entamé une réflexion sur la composition de leurs produits et leur portefeuille de produits. « *La législation REACH a entraîné une révision du business model. Un cinquième des entreprises interrogées ont déclaré qu'elles vont cesser l'utilisation d'un produit qui se trouve sur la liste des substances très préoccupantes. Près de la moitié ont indiqué qu'elles étaient à la recherche d'alternatives.* », selon **Tine Cattoor**, conseiller politique des produits d'essenscia.

Afin de permettre à toutes les entreprises du secteur de respecter le délai d'enregistrement fixé à 2018 pour les substances allant de 1 à 100 tonnes et étant donné que les enregistrements existants doivent être actualisés selon les nouvelles directives, essenscia continue à informer et accompagner les membres quant à ces obligations par le biais des programmes d'implémentation de REACH intitulés Walrip en Wallonie et Vlarip en Flandre.

A propos de REACH et CLP

REACH est un règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques. Il contraint les entreprises en Europe à rassembler et communiquer des informations sur les propriétés et les risques des substances afin d'en assurer un usage sûr. Le principe de base de REACH est simple : « No data, no market ». Avant qu'une entreprise ne mette une substance sur le marché, elle doit démontrer que la substance peut être utilisée de manière sûre dans toute la chaîne allant des matières premières au produit final.

La réglementation CLP (EU 1272/2008) signifie "Classification, Labelling and Packaging " ou classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges. La réglementation CLP intègre des critères pour déterminer si un produit chimique doit être considéré comme dangereux et détermine également quelles informations doivent figurer sur l'étiquette et l'emballage des produits chimiques.

Plus d'info :

Corine Petry, Head of Communication essenscia, tel. 02 238 99 12, GSM 0474 499 306, cpetry@essenscia.be

Anke Fransen, Communication advisor essenscia, tel. 02.238.97.86, GSM 0479 614 178, afransen@essenscia.be

Tous nos communiqués de presse sont disponibles sur www.essenscia.be. Pour recevoir automatiquement nos communiqués de presse, vous pouvez vous inscrire sur notre site (sous « presse »).

essenscia représente 800 entreprises dans l'industrie chimique, des plastiques et des sciences de la vie (pharmacie et biotechnologie) en Belgique.